



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 5 Mars 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 31

Nombre de votants : 31

**Numéro
2015/MARS/14**

**Point de l'ordre du jour
01**

**OBJET
COMMISSIONS
MUNICIPALES
MODIFICATIONS**

**RAPPORTEUR
M. LE MAIRE**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 10/03/2015
L'affichage en mairie le : 10/03/2015
La notification le : 10/03/2015*

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 5 Mars 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 27 Février 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Emmanuel JAECK** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme P. MATON, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à M. A. CARRAL
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à M. P-Y. SCHANEN
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Ch. LUBAC
Mme M-P. GLEIZES a donné procuration à Mme M-A. SCANO
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT
M. J-P. PERICAUD a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI

Membres absents :

M. P. ARCE et Mme V. BLANSTIER

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE rappelle que par délibération n°2015/FEV/06, prise en séance du 6 février 2015, l'article 28 du règlement intérieur, intitulé « Commissions permanentes et commissions légales », a été modifié suite au courrier d'observation du 4 décembre de Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Cet article du règlement intérieur stipule que chaque commission permanente est composée de 11 membres qui sont désignés par un vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'issue du dépôt d'une ou plusieurs listes de candidats.

Il convient d'abord de calculer le quotient électoral, qui est le nombre de suffrages exprimé divisé par le nombre de sièges à pourvoir soit : $31/11 = 2,82$

Les listes ont obtenu :

- Liste *Ramonville Pour Tous* a obtenu 21 suffrages
- Liste *Ramonville d'Avenir* a obtenu 06 suffrages
- Liste *Solidarité, Écologie, Démocratie* a obtenu 04 suffrages

Les différentes listes obtiennent :

- Liste *Ramonville Pour Tous* : nombre de suffrages/quotient électoral = $21/2,82 = 7,45$

Nombre de sièges arrondi à l'entier inférieur, soit 7

- Liste *Ramonville d'Avenir* : nombre de suffrages/quotient électoral = $06/2,82 = 2,13$

Nombre de sièges arrondi à l'entier inférieur, soit 2

- Liste *Solidarité, Écologie, Démocratie* : nombre de suffrages/quotient électoral = $04/2,82 = 1,42$

Nombre de sièges arrondi à l'entier inférieur, soit 1

Reste 1 siège a attribué, qu'il convient de le répartir au plus fort reste

Le calcul de la répartition du siège restant au plus fort reste s'effectue de la manière suivante :

- Liste *Ramonville Pour Tous* : nombre de suffrages -(nombre de sièges obtenu x quotient électoral)

$$= 21 - (7 \times 2,82) = 1,26$$

- Liste *Ramonville d'Avenir* : nombre de suffrages -(nombre de sièges obtenu x quotient électoral)

$$= 06 - (2 \times 2,82) = 0,36$$

- Liste *Solidarité, Écologie, Démocratie* : nombre de suffrages -(nombre de sièges obtenu x quotient électoral)

$$= 04 - (1 \times 2,82) = 1,18$$

La liste *Ramonville Pour Tous* qui a obtenu le résultat au plus fort reste obtient le siège.

La répartition définitive des sièges est donc :

- Liste *Ramonville Pour Tous* : 8 sièges
- Liste *Ramonville d'Avenir* : 2 sièges
- Liste *Solidarité, Écologie, Démocratie* : 1 siège

Décision

Après avoir procédé au vote selon les dispositions réglementaires prévues, les commissions sont donc composées comme suit :

◆ **Commission 1** : Aménagement du Territoire, Patrimoine, Travaux, Transports, Déplacements

- M. Pierre-Yves SCHANEN
- Mme Claudia FAIVRE
- Mme Marie-Pierre DOSTE
- Mme Gisèle. BAUX
- M. André CLEMENT
- M. Alain CARRAL
- Mme Valérie LETARD
- M. Bernard PASSERIEU
- M. Francis ESCANDE
- M. Michel CHARLIER
- M. Jean-Pierre PERICAUD

◆ **Commission 2** : Finances, Affaires Générales, Tranquillité publique, Communication

- M. Jacques DAHAN
- M. Emmanuel JAECK
- Mme Claudia FAIVRE
- Mme Claire GEORGELIN
- Mme Pascale MATON
- M. Pablo ARCE
- M. André CLEMENT
- M. Jean-Luc PALÉVODY
- M. Patrice BROT
- M. Michel CHARLIER
- Mme Christine ARRIGHI

◆ **Commission 3** : Culture, Sports, Loisirs, Tourisme

- M. Gérard ROZENKNOP
- M. Jean-Luc PALÉVODY
- M. Emmanuel JAECK
- Mme Claude GRIET
- M. Pierre-Yves SCHANEN
- M. Pablo ARCE
- M. Alain CARRAL
- Mme Gisèle BAUX
- M. Francis ESCANDE
- M. Michel CHARLIER
- Mme Laure TACHOIRES

◆ **Commission 4 :** Cohésion Sociale, Développement Social de Quartier, Éducation, Qualité Alimentaire, Prévention, Intercommunalité

- M. Pierre-Yves SCHANEN
- Mme Claudia FAIVRE
- Mme Pascale MATON
- Mme Marie-Ange SCANO
- Mme Marie-Pierre DOSTE
- Mme Gisèle BAUX
- Mme Valérie LETARD
- Mme Véronique BLANSTIER
- M. Patrice BROT
- Mme Annick POL
- M. Jean-Pierre PERICAUD

◆ **Commission 5 :** Innovation, Emploi, Économie Sociale et Solidaire, Modernisation des politiques Publiques

- M. Jean-Bernard CHEVALLIER
- Mme Marie-Ange SCANO
- M. Sébastien ROSTAN
- M. Alain CARRAL
- Mme Valérie LETARD
- Mme Marie-Pierre. GLEIZES
- Mme Claire GEORGELIN
- Mme Claude GRIET
- M. Frédéric MERELLE
- M. Patrice BROT
- M. Henri AREVALO

◆ **Commission 6 :** Développement Durable, Environnement, Relations internationales, Europe

- Mme Valérie LETARD
- M. Jean-Bernard CHEVALLIER
- M. Pierre-Yves SCHANEN
- Mme Véronique BLANSTIER
- M. Sébastien ROSTAN
- M. Jean-Luc PALEVODY
- M. Alain CARRAL
- M. Pablo ARCE
- M. Frédéric MERELLE
- Mme Maryse CABAU
- Mme Laure TACHOIRES

◆ **Commission 7** : Vie associative, Démocratie

- M. Emmanuel JAECK
- Mme Claude GRIET
- Mme Marie-Pierre DOSTE
- M. André CLEMENT
- M. Jean-Luc PALÉVODY
- M. Pablo ARCE
- M.Gérard ROZENKNOP
- Mme Marie-Pierre GLEIZES
- Mme Annick POL
- Mme Maryse CABAU
- Mme Christine ARRIGHI

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : *09/03/2015*
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*